

LES RENDEZ-VOUS MODE ET TISSU 2025

Concours « Mannequin d'un jour »

Si tu veux participer : Viens avec ton Jean's et ta marinière !

Venez, seul (e), en couple, en famille avec vos enfants, adoptez la tenue vestimentaire du Jean's avec une marinière et participez au concours « Mannequin d'un jour »

1 - Le concours « Mannequin d'un jour » est organisé par la mairie du Chambon-Feugerolles, dans le cadre des Rendez-vous Mode et Tissu. Ce concours s'adresse à toutes les personnes, femme, homme, enfant et famille (enfants accompagnés d'un adulte), à l'exception de toute personne organisatrice de l'événement et des exposants de cette manifestation.

Une seule sélection du ou des candidats pour le week-end.

2 - Pour participer au concours vous devez vous présenter au point accueil / info le samedi 17 ou le dimanche 18 mai 2025, entre 14h et 15h. Pour être ensuite orienté au stand Conseil en image pour remplir une fiche d'inscription.

3 - Une pré-sélection sera faite par la conseillère en image des Rendez-vous Mode et Tissu. Les participants sont invités à se présenter avec le dress code : jean's et marinière. La sélection s'effectuera en fonction de son style, de sa prestance (branché, créatif & original).

4 - Une photo sera prise et diffusée, sur grand écran, dans la salle de 14h30 à 15h30 pour que le jury des Rendez-vous Mode et Tissu puisse voter pour leur candidat(e) préféré(e).

5 - Les candidats auront la possibilité de participer au mini-défilé prévu à 16h.

6 - Période de vote : à compter de 16h30, le samedi 17 et dimanche 18 mai 2025.

7 - Le jury se compose des membres des « Rendez-vous Mode et Tissu », de professionnels, d'élus, et de partenaires.

8 - Les personnes retenues seront informées, de façon officielle, le jour de l'élection à 17h, par l'organisateur.

9 - Les mannequins (4 gagnants par jour : 1 homme, 1 femme, 1 famille, 1 enfant) ayant obtenu le plus de votes remporteront des places de spectacles 2025/2026, des bons d'achat dans un salon de coiffure, des paires de bretelles, des corbeilles de fruits, des tote-bag, des friandises...

10 - Les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont décernés et ne pourront être substitués, échangés contre une somme d'argent ou transférés.

11 - La remise des prix : à compter de 17h30, le samedi 17 et 17h le dimanche 18 mai 2025

12 - Tous les candidat(e)s, par leur participation au concours « Mannequin d'un jour », autorisent les organisateurs de ce concours et/ou leurs agents à utiliser, si requis, son nom et/ou sa photographie à des fins publicitaires et ce, sans rémunération.

13 - Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.
Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs et leur décision ne pourra faire l'objet d'un recours. La participation à ce concours entraîne l'acceptation du règlement complet.

Signature :

Précédée de la mention

« Lu et approuvé » le,